

# **GROUPE EUROPLASMA**

A leading Provider of Clean Technology and Clean Energy Solutions

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

27 AVRIL 2020 (deuxième convocation)



# INTRODUCTION

---

Dans le cadre de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées prise en application de l'article 11 de la loi no 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et compte tenu des mesures prévues par le décret n°2020-293 du 23 mars 2020, tel que modifié, le conseil d'administration d'Europlasma a décidé de tenir son l'Assemblée Générale à huis clos le lundi 27 avril 2020 à 14h30 avec la possibilité pour les actionnaires de la suivre par audioconférence.

La Société a fait part de cette décision à ses actionnaires par voie de communiqué le 20 avril 2020 et a rappelé les modalités de vote par correspondance ainsi que la liste des documents préparatoires.

Par ailleurs, dans ce contexte exceptionnel, la Société a accepté de recevoir les questions écrites des actionnaires afférentes à cette Assemblée jusqu'au vendredi 24 avril 2020 à 12H00, soit au-delà de la date limite prévue par les dispositions réglementaires.

Les réponses à ces questions figureront dans le compte-rendu de l'Assemblée Générale qui sera publié sur le site internet dans la rubrique [« Assemblées Générales »](#).

### 1. Constitution du bureau

Conformément aux dispositions de l'article 8, I, 2° du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19, le conseil d'administration a décidé, dans la séance du 20 avril 2020, de désigner Madame Delphine-Nausicaa Brun et Monsieur Arnaud Derisson, tous deux actionnaires, en qualité de scrutateurs.

- Président
- Secrétaire

### 2. Mise à disposition des documents légaux

- Registre des Assemblées Générales
- Statuts
- Lettre de convocation des Commissaires aux comptes
- Copie de la publication au B.A.L.O.
- Publicité

### 3. Absence de lecture des rapports des Commissaires aux Comptes

# DÉTERMINATION DU QUORUM

Nombre de titres formant le capital	6 277 148 950
Nombre de titres ayant le droit de vote	6 277 148 950
Nombre de titres à vote simple	6 265 739 926
Nombre de titres à vote multiple	11 409 024
Nombre de certificats à droit de vote	0
Nombre de voix	6 288 557 974

	Nombre de retours	Voix	% Voix	Titres	% Quorum
Pouvoirs au président	143	117 835 310	1,8738%	112 927 430	1,7990%
Votes par correspondance	52	1 418 702 595	22,5601%	1 418 418 142	22,5965%
Pouvoirs au président en cas d'absence	0	0	0,0000%	0	0,0000%
<b>Total quorum acquis</b>	<b>195</b>	<b>1 536 537 905</b>	<b>24,4339%</b>	<b>1 531 345 572</b>	<b>24,3956%</b>
Gouvernance & Actionnaires de référence	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Autres cartes	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Mandats	0	0	0,0000%	0	0,0000%
Pouvoirs mandatés en cas d'absence	0	0	0,0000%	0	0,0000%
<b>Total quorum incertain</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0000%</b>	<b>0</b>	<b>0,0000%</b>
<b>Grand total</b>	<b>195</b>	<b>1 536 537 905</b>	<b>24,4339%</b>	<b>1 531 345 572</b>	<b>24,3956%</b>

Le quorum s'établit à 24,39%. L'Assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les résolutions ci-après exposées.

# QUELQUES PRÉCISIONS AVANT DE PASSER AU VOTE DES RÉOLUTIONS

---

## **Réduction du capital par voie de la valeur nominale des actions**

Aux termes de la 1<sup>ère</sup> résolution, il est proposé aux actionnaires d'autoriser la réduction du capital social motivée par des pertes par voie de réduction de la valeur nominale de l'action. L'objectif de cette opération, qui s'inscrit dans le cadre d'un apurement des pertes d'Europlasma, est de ramener la valeur nominale de l'action à un niveau inférieur au cours de bourse en vue de faciliter la réalisation de d'opérations sur le capital de la société.

## **Regroupement des actions de la société**

La 2<sup>ème</sup> résolution appelle les actionnaires à autoriser un regroupement d'actions.

Ce regroupement d'actions vise à permettre de renouer avec un cours de bourse plus conforme aux standards du marché et aux attentes des investisseurs. Cette opération sera sans impact sur la valeur globale des titres Europlasma détenus en portefeuille par les actionnaires, exception faite des rompus. C'est-à-dire que les actionnaires devront procéder aux achats et aux cessions d'actions nécessaires pour réaliser le regroupement dans un délai de trente (30) jours à compter du début des opérations de regroupement.

## **Opérations sur le capital**

Aux termes de la 3<sup>ème</sup> résolution, il est proposé à aux actionnaires d'autoriser l'émission de titres, avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) au profit de certaines catégories d'investisseurs.

Le Groupe souhaite ainsi pouvoir se doter de moyens supplémentaires pour financer ses projets, notamment dans le cadre des récents accords-cadres et lettre d'intention signés en Chine.

# VOTE DES RÉSOLUTIONS

---

- 1<sup>ère</sup> résolution : Délégation de pouvoirs à conférer au conseil d'administration a l'effet de procéder à une réduction du capital social motivée par des pertes, par voie de réduction de la valeur nominale des actions.
- 2<sup>ème</sup> résolution : Délégation de pouvoirs à conférer au conseil d'administration à l'effet de procéder à un regroupement des actions de la Société par échange de titres.
- 3<sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, au profit de catégorie de bénéficiaires.

# VOTE DES RÉSOLUTIONS

---

- 4<sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration a l'effet de décider de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, au profit de des adhérents à un plan d'épargne entreprise.
- 5<sup>ème</sup> résolution : Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou aux mandataires sociaux de la société et de ses filiales.
- 6<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs pour les formalités.

---

# Merci de votre attention

